

Application de l'article 58 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation des habitants relative au permis d'urbanisme octroyé concernant l'aménagement de la partie centrale du futur parc de Neerpede et sa zone de baignade naturelle.

La représentante des habitants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordigster van de inwoners geeft lezing van de volgende tekst:

Je suis fondatrice et présidente de « Sauvegardons Neerpede ».

Avant toute chose, je souhaite préciser quelques éléments :

- « Sauvegardons Neerpede » regroupe des personnes de tous horizons, de toute culture, de tout âge, de toute classe sociale ayant à cœur de préserver ce poumon vert d'Anderlecht que sont les étangs de Neerpede, mais également plus largement la nature en général.

- Toute personne est la bienvenue à Neerpede et le sera toujours. « Sauvegardons Neerpede » n'a jamais véhiculé ou tenu de propos racistes.

- En défendant ce site, du projet inapproprié de pôle récréatif de masse avec sa piscine, nous ne le faisons pas égoïstement pour notre petite personne, mais pour tout le monde, aujourd'hui et pour les générations futures. L'importance et l'urgence de préserver toute Nature existante n'est plus à démontrer. Cela devrait être une évidence, mais ça ne l'est pas (ou pas encore) pour bon nombre de décideurs.

- En ce qui concerne les piscines en plein air, les projets doivent être réfléchis dès le début (point de vue situation / type / accessibilité...). Ils doivent se faire sur des sites bétonnés et faire suite à une enquête approfondie quant aux demandes et besoins réels de la population. De plus, les projets doivent être construits avec la population et non imposés à elle.

Notre collectif s'est créé en décembre 2021, suite à l'annonce de Monsieur le Ministre Maron, dans la presse, « *Création du premier étang de baignade à Neerpede en 2024* ». Comme si c'était un fait accompli.

Cette annonce est tombée du ciel et nous avons interpellé le Conseil communal à ce sujet en décembre 2021. Vous nous avez indiqué que c'était un très beau projet de réaménagement du parc dont la création d'un étang de baignade naturel. Et que ce projet allait améliorer la biodiversité du site. Vous avez également insisté sur le fait que l'étang moyen était mort. Nous avons également demandé que la population soit correctement informée.

Nous avons créé une page « Facebook - Sauvegardons Neerpede » qui compte plus de 1.100 membres à ce jour. Et lancé une pétition (en ligne et papier) parce qu'il était évident que la création de la piscine allait drainer trop de monde sur le site et sera nuisible à la biodiversité. L'autre volet étant, la transformation d'un lieu de

ressourcement en un lieu bruyant et agité. A ce jour, nous avons récolté plus de 8.100 signatures.

Dès janvier 2022, nous avons demandé de pouvoir consulter l'étude de faisabilité qui désignait l'étang moyen comme choix pour la piscine, face à l'étang « Mayfer ». Il nous a fallu des mois avant d'obtenir le dossier complet. Cela a donc été le début des « *Ce n'est pas nous* ».

Pour information, la conclusion de cette étude était : l'étang moyen est moins riche en biodiversité que l'étang « Mayfer », ce qui ne veut pas du tout dire mort, évidemment ! Était-ce de la manipulation afin de faire passer le projet plus facilement ou bien avez-vous répété ce que l'on vous a demandé de dire ?

Nous ne comprenons pas comment, à la première lecture de l'étude de faisabilité, la Commune n'a pas tiqué sur le nombre de 2.000 personnes par jour de beau temps prévues sur le Parc et 225 baigneurs par 30 minutes. Comment ne vous êtes-vous pas rendus compte qu'une telle surfréquentation n'était pas compatible avec la préservation de la biodiversité, que ce site de ressourcement serait sacrifié et que la gestion de la foule serait impossible sur un site ouvert, puisque parc public ?

Pourquoi ne pas avoir mis un « stop » définitif au projet de piscine, comme d'autres Communes l'ont fait ?

Et pourquoi ne pas avoir demandé que le projet se réalise, mais sans la partie piscine ?

Nous avons arpenté les étangs de Neerpede pendant des mois et des mois, afin d'informer les personnes les fréquentant.

Personne n'était en fait au courant de ce projet. La communication dans ce dossier a été exécrable dès le début. Mais peut-être, était-ce voulu afin qu'il n'y ait pas trop de réactions et que le projet passe comme une lettre à la poste ?

En 2022, lors de réunions « Mégaphone », un nombre important de personnes vous a interpellé au sujet du projet « Neerpede ».

Vous avez continué à maintenir que c'était un très beau projet qui allait améliorer la biodiversité. Vous nous avez indiqué que si nous rejetions la partie piscine, « Beliris » ne financerait rien du tout. Que c'était donc « Tout ou rien ». L'étang moyen et ses abords nécessitant des travaux, vous nous avez dit d'accepter l'ensemble. Faut-il vous rappeler qui est en charge d'entretenir cet espace délaissé depuis tant d'années : la Commune.

Nous avons 2 e-mails de « Beliris » indiquant qu'ils ne font pas de chantage. Dans le dernier datant du 18 mars dernier, ils indiquent « *Nous sommes des exécutants pas des décideurs politiques* ». Pourquoi n'avez-vous pas vérifié cette information en amont ?

Pour finir, en juin 2022, « Bruxelles Environnement » a organisé une séance d'information, au bord de l'étang moyen, en présence de Monsieur le Ministre Maron

et de Monsieur le Bourgmestre. La communication de l'évènement a une nouvelle fois été mauvaise. Cette séance fût une présentation du projet et non un échange. Il n'y a eu aucune écoute de la population présente. « *C'est un très beau projet, c'est un très beau projet* », nous a-t-on répété en boucle, « *et vous verrez que la biodiversité sera améliorée* ».

Nous ne contestons aucunement que certains éléments du dossier améliorent la biodiversité, et nous y sommes favorables bien sûr. Il s'agit par exemple de la création d'une roselière, de la naturalisation des berges de l'étang, et du Neerpedebeek. Mais faire croire que la présence massive de personnes améliorera le site, c'est tenter de nous faire avaler des couleuvres. Les Calanques de Marseilles et le Bois de Halle sont deux beaux exemples de ce que la présence massive humaine a comme conséquences néfastes sur la nature.

En mars 2023, nous avons, à nouveau, arpenté les rues pour avertir la population de l'enquête publique se déroulant durant un mois. Nous avons dû expliquer et réexpliquer que non, rien n'était encore fait, qu'il ne fallait pas écouter les « on dit ». Et qu'il fallait donc que la population s'exprime si elle voulait préserver ce poumon vert.

Lors de l'enquête publique, il y a eu énormément de réactions : 532 observations, quasi toutes négatives. Ce qui démontre bien l'attachement de la population à ce parc.

Lors de la Commission de Concertation, beaucoup de personnes ont pris la parole pour s'opposer à la baignade et aux nuisances qu'elle entraînera. Elles ont également exprimé le souhait que ce site soit entretenu.

L'avis de la Commission de Concertation n'a pas été unanime.

La Commune a remis un avis défavorable, mais ne l'a pas rentré dans les temps.

« Urban Brussels » a remis un avis favorable sous conditions et « Bruxelles Environnement » n'a pas remis d'avis puisque dépositaire du projet.

« Bruxelles Environnement » devait, dès lors, retravailler son projet afin que celui-ci colle aux conditions émises par « Urban Brussels ».

Le projet modifié a été déposé en décembre 2023 et « Urban Brussels » a octroyé le permis d'urbanisme le 26 février 2024.

Le permis d'environnement est quant à lui toujours en cours d'instruction.

Dans ce dossier, nous avons eu droit à :

- une absence d'études préalables déterminant les besoins et souhaits des Bruxellois en matière de zone de rafraîchissement.
- une absence de concertation des riverains et usagers du parc, avant le lancement du projet.

- une absence de dialogue pendant les 2 années.
- un manque d'information. C'est d'ailleurs souvent dans la presse que nous apprenions des choses.
- des tentatives de nous faire passer pour des Nimby, racistes, anti-jeunes, de la manipulation. A plusieurs reprises, Monsieur le Ministre Maron, « Bruxelles-Mobilité », « Bruxelles Environnement » et la Commune ont annoncé l'ouverture de la piscine en 2024, alors que les demandes de permis n'étaient pas encore déposées ou en 2026 alors que les permis n'étaient pas octroyés.
- à du chantage « *c'est tout ou ce n'est rien* ». Donc ça risque d'être « *rien, à cause de vous* ».
- à du « Greenwashing » : étang de baignade naturel alors que c'est juste une piscine « biologique » (voir annexe 4 de l'étude réalisée par « Polyplan », p.8). Elle fonctionnera avec la phytoépuration et non du chlore. De plus, quand on voit la machinerie et donc la quantité d'énergie nécessaire à son fonctionnement, ça n'a rien de naturel, et j'en passe....

Avant de conclure, je me permets de répéter le message de « Sauvegardons Neerpede » : *« Oui à l'entretien du site et oui aux travaux améliorant la biodiversité, à condition de respecter celle déjà présente. Non à la piscine entraînant une surfréquentation du site qui aura inmanquablement des conséquences négatives sur la biodiversité, sans parler de gestion des foules, des problèmes de propreté, de mobilité, de stationnement. Cette surfréquentation entraînera également la transformation radicale d'un site calme, paisible, de ressourcement pour beaucoup en un lieu récréatif de masse, agité et bruyant ».*

Monsieur le Bourgmestre, les 8.000 signataires vous demandent une transparence totale quant à la suite.

Voici donc nos questions :

- Le délai de recours de 30 jours pour la Commune est arrivé à son terme. La Commune a-t-elle oui ou non déposé ce recours au Collège d'Urbanisme ?
- Si ce recours n'aboutit pas, irez-vous en recours au Conseil d'État ?
- Avez-vous mis un « stop » définitif aux discussions concernant la convention entre la Commune et « Bruxelles Environnement / Région » ?
- Vous engagez-vous à ne pas signer le bail emphytéotique tant que le permis est valable ?
- Tous les partis politiques anderlechtois ont-ils une position commune et définitive de vouloir s'opposer, à tout projet de piscine sur un site ayant une biodiversité (étang moyen ou autre lieu) ? Si nous n'obtenons pas de réponse claire, nous interrogerons chaque parti, avant les élections.

- Est-il normal de devoir batailler autant pour préserver ce qui reste de nature sur Anderlecht et en région bruxelloise ?

G. VAN GOIDSENHOVEN s'adresse aux interpellants pour leur témoigner combien ils font un travail extraordinaire car il s'agit de personnes qui se battent dignement pour leur commune, pour leurs convictions. On peut être flattés et heureux de les compter parmi les concitoyens.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Début mars, et comme annoncé par le Ministre Alain Maron, le permis d'urbanisme relatif au projet de « Bruxelles-Environnement » comprenant la réalisation d'un étang de baignade sur l'étang moyen de Neerpede, a été délivré par la Région.

Le présent permis est exécutoire 30 jours après sa réception. Si durant ce délai, le Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune sur laquelle se situe le bien introduit un recours au Gouvernement à l'encontre du présent permis, celui-ci est suspendu durant toute la durée de la procédure du recours administratif.

Le Collège va-t-il, ou non, déposer ce recours comme le souhaitent les associations et les 8.000 signataires qui s'opposent au volet étang de baignade du projet de réaménagement ?

A ce stade, plus personne n'ignore que « Bruxelles-Environnement » souhaite encadrer l'exploitation et le fonctionnement de l'étang de baignade au travers d'une convention pour laquelle le Ministre Maron assurait encore récemment avoir « *bétonner un accord avec la Commune* ». Or, le 6 mars dernier, le Bourgmestre qui venait de rencontrer la Région pour évoquer cette fameuse convention, déclarait au journal « La Dernière Heure » : « *On veut des garanties sur la gestion de l'étang et surtout de ses abords, soit par des agents de « Bruxelles-Environnement », soit par des fonds qui permettraient d'engager nos propres agents. On veut aussi une meilleure connexion en transports en commun. Si nous n'avons pas une convention qui répond à nos exigences, nous introduirons un recours. Pour le moment nous n'avons rien du tout...* ».

Le Collège peut-il nous dire s'il a reçu depuis cette déclaration des réponses convaincantes de la part de « Bruxelles-Environnement » et peut-il, le cas échéant les détailler ? En cas contraire qu'elle conclusion en tire-t-il ? Une convention sera-t-elle ratifiée ?

Outre le Bourgmestre, l'Échevin de l'Urbanisme a déclaré publiquement : « *La Commune ira en recours... nous connaissons les délais de recours. En tous cas, je vous confirme que je ne voterai pas cette aberration.* ».

Ainsi, au regard du délai de 30 jours réservé au Collège pour introduire un recours contre ce permis, qui arrive prochainement à expiration, il est plus nécessaire que jamais que la Commune nous éclaire sur ses intentions. D'autant que l'association « Sauvegardons Neerpede » a besoin de connaître la position communale pour également se positionner sur un éventuel recours.

Il est donc également important de vous entendre sur la volonté communale de déposer un recours au Conseil d'Etat si votre recours au Gouvernement venait à échouer, ce qui est manifestement envisageable puisque la Région, et le Ministre en particulier, ont affiché une volonté d'aller jusqu'au bout de cette opération, quoi qu'il en coûte.

Enfin, dans les documents de la délivrance de permis, nous apprenons que la Commune qui avait remis un avis défavorable en Commission de Concertation a dû, à cause d'un transmis en retard de son avis à la Région, le considérer comme favorable.

Le Collège peut-il nous dire quel service et lequel de ses membres est responsable de ce retard et qu'elle est la raison du retard dans un dossier emblématique ?

Plus que jamais, chacun attend de la Commune clarté et sincérité dans un dossier qui a déjà connu trop de soubresauts.

Ce n'est pas un petit bénéfice politique que cherche le « MR » mais bien la volonté de clore ce chapitre le plus rapidement possible car, au travers de ce projet, c'est aussi la remise en cause de ce qui fonctionne encore positivement à Anderlecht, soutenue par une volonté populaire large et par un attachement à la Nature qui est on ne peut plus légitime et étayée.

Nous attendons du Collège qu'il soit à la hauteur d'une attente profonde qui n'a peut-être pas été suffisamment prise en compte. L'essentiel serait que nous puissions clore cette réunion du Conseil, en ayant au moins une vision et une volonté commune au travers de ce dossier.

Ce serait alors un moment profondément positif au cours d'une législature qui a déjà trop connu de divisions et de blessures, dont certaines auraient pu être évitées. J'espère avec sincérité que l'étang de baignade sera l'occasion de nous rassembler autour de la volonté commune d'offrir une perspective réelle et forte pour Neerpede, une perspective qui portera aussi cette volonté populaire largement exprimée, comme elle le fut à nouveau aujourd'hui.

G. VERSTRAETEN revient sur l'accusation d'hypocrisie de la part de l'opposition. Il ne sait pas s'il est aussi visé, mais il pèse toujours ses mots concernant ses positions

et, quand il les a prises, il les assume et ose dire les choses, contrairement à la majorité. Il ne se souvient pas avoir plaidoyer pour fermer tous les cafés à Cureghem.

Il ne peut que saluer la ténacité et le sens civique des interpellants pour le combat qu'ils mènent avec dignité, avec des arguments bien réfléchis, cela dans l'intérêt commun. Selon lui, il est dommage que les citoyens doivent interpellier pour obtenir les informations correctes qui ne leur sont pas données auparavant. Dans ce dossier, depuis le début, il y a un manque de transparence total nuisant à la confiance de la population envers les institutions démocratiques. Anderlecht connaît un manque de confiance en ses autorités car il y a eu des mensonges, de la tromperie et ce aussi au sein du Conseil communal. Il y a soit disant eu de la participation citoyenne, qui n'en était pas une. Ou encore, on fait semblant que les plans politiques que le Collège veut faire passer, sont soutenus par les citoyens, même si ce n'est pas le cas ; tout cela n'est pas digne d'une bonne gestion.

Il a davantage de questions à poser au Collège mais il a peu de confiance en les réponses à venir, surtout quand il découvre dans la presse que l'avis négatif de la Commune n'a pas été transmis à temps, par ce qu'on n'a pas respecté les délais, et que le résultat, juridiquement, revient à ce que la Commune a donné un avis positif et sans aucune remarque. Maintenant, la Commune est obligée d'introduire un recours ! Il a aussi constaté plusieurs fois que le chef de groupe « PS » dit une chose mais que le Bourgmestre-Président dit autre chose, alors qu'ils sont du même parti. Il en va de même pour un échevin d'un autre parti qui dit encore autre chose et le Ministre régional du même parti que l'échevin qui dit encore autre chose. Il n'y a plus aucune clarté dans ce dossier !

G. VERSTRAETEN se demande si l'avis, et maintenant le recours, ont été introduits dans les délais ? Quelles en sont les garanties ? Le Collège a dit plusieurs fois qu'il était favorable à l'étang de baignade à condition que les bonnes garanties soient données. Mais il n'a jamais spécifié quelles garanties il visait. Si on connaît déjà le lieu, les plans et le nombre de personnes prévues pour assurer la bonne gestion du site, il ne voit pas d'autre moyen que de clôturer complètement l'étang. Et, si on procède à cela, on dénature l'espace existant aujourd'hui, ouvert à tout le monde qui veut en profiter.

Si les garanties n'ont pas encore été données, G. VERSTRAETEN estime simplement qu'elles sont fictives, elles existent peut-être quelque part dans la tête du Collège. Ne faut-il pas juste dire « *non, c'est un mauvais projet qui n'est pas approprié pour l'espace visé* », et prendre une position claire et disant qu'on est contre cet étang de baignade. On souhaite cet investissement à Neerpede pour rendre le lieu plus paisible et pour promouvoir la biodiversité alors qu'il existe déjà des indications qu'il est possible de le faire sans ce projet d'étang de baignade !

En ce qui concerne le recours, un avocat a-t-il déjà été mandaté à cet effet et avec quels arguments ? Quels arguments le Collège prévoit-il pour stopper ce projet ? Si le Collège dit baser son argumentaire sur ces fameuses garanties, alors de quoi parle-t-on exactement ? Même si ce recours sera produit dans les délais, G. VERSTRAETEN a peu confiance car il a connaissance de recours par lesquels on n'essaye pas vraiment de défendre son intérêt et dont, en fait, le but est de faire échouer la procédure.

Il exige la garantie que si le Collège dépose un recours, ce sera un vrai recours avec de bons arguments visant réellement à arrêter ce projet inapproprié. Si le recours devait être rejeté, le Collège peut encore prendre position au côté des citoyens en les aidant à se mobiliser contre ce projet et en démontrant clairement à la Région qu'Anderlecht ne veut pas d'un étang de baignade, mais veut que Neerpede reste paisible et accessible à tout le monde qui souhaite s'y rendre pour se reposer ou admirer la nature.

G. BORDONARO dit que l'interpellation est une parfaite synthèse de la manière avec laquelle les citoyens doivent se battre, consacrer de l'énergie et du temps. Il semble que tout est fait pour que les citoyens ne soient pas réellement impliqués ou entendus dans un projet aussi important que celui de cet étang de baignade à Neerpede. C'est triste car, beaucoup de projets à Bruxelles et à Anderlecht, tel que le projet « Good Move », se font sans concertation. Malheureusement, ensuite, on se rend compte que les gens ne sont pas d'accord et doivent se battre jusqu'au bout pour parvenir à leurs fins.

Il en va de même ici : un projet est sorti de la tête de certaines personnes mais les habitants qui ont demandé à être entendus ne l'ont pas été depuis trois ans. Face à pareil projet, il faut être capable d'analyser des dossiers extrêmement compliqués et ce via diverses sources. Tout est donc fait pour mettre des bâtons dans les roues des citoyens, ce que G. BOPRDONARO trouve très fortement regrettable.

Ce n'est que grâce à la mobilisation des citoyens que le Collège a été forcé de s'opposer au projet. Ces derniers attendent du Collège qu'il aille au bout de sa position, qu'il introduise un recours et qu'il s'oppose officiellement à ce projet d'étang de baignade ; il doit être cohérent. Le Collège doit tendre la main aux habitants pour travailler et être plus forts ensemble car, pour l'instant, ce sont les habitants qui poussent la Commune à oser prendre une position claire. Si le Collège veut réellement soutenir les citoyens, il doit s'allier aux citoyens pour aller jusqu'au bout de cette démarche, pour faire en sorte que Neerpede reste un lieu paisible, accessible à tous et que cet étang de baignade ne voit jamais le jour. Tout le monde sait que le projet, par nature, ne permettra pas de sauvegarder et de maintenir le site tel qu'il est aujourd'hui.

Monsieur le Bourgmestre-Président répond qu'il essaye d'être constant dans son discours et a toujours dit qu'il fallait des points de baignade supplémentaires car il est nécessaire que les citoyens puissent se rafraîchir, ce qui sera d'autant plus important dans le futur. En ce qui concerne l'étang moyen avec ces berges en béton et le pertuis de la rivière lui aussi bétonné, il est vrai qu'on peut mieux faire en termes d'intégration paysagère. Il est clair que le grand étang est bien plus qualitatif que l'étang moyen. Il s'est toujours référé à ces deux éléments. Il y a donc un intérêt à avoir un projet d'envergure pour redonner du lustre aussi à cette partie du parc des Etangs.

Il dit que les habitants ont pris contact avec « Beliris » qui leur a répondu qu'il n'est pas un décideur politique mais simplement un exécutant. Monsieur le Bourgmestre-Président pense que le malentendu provient justement de la nature même du fonctionnement de l'accord de coopération, qu'on surnomme « Beliris » qui est en fait

l'administration du ministère des « Travaux publics » qui est, effectivement, un exécutant. Il y a un vrai risque que les quatre Ministres fédéraux et quatre Ministres régionaux chapeautant « Beliris », et qui sont donc les décideurs politiques, décident que s'il le projet n'incluait pas la partie baignade, ce dernier perdrait son intérêt pour eux et qu'ils le retireraient. Cette hypothèse est toujours sur la table. Il ne faut ainsi pas écrire à l'administration mais bien aux Ministres qui font partie du Comité de Décision.

Le Collège exige des garanties quant à l'encadrement de l'étang de baignade et ne signera pas un chèque en blanc. Au moment du dépôt du permis, les garanties étaient inexistantes, raison pour laquelle le Collège a remis un avis défavorable dans le cadre de l'enquête publique menée. Ce fait se retrouve dans le permis d'urbanisme délivré par « Urban ». Toutes les motivations de la Commune sont reprises dans ce permis à la page 14, si Monsieur le Bourgmestre-Président se souvient bien. Il est vrai que dans la procédure il est possible de remettre un avis à deux étapes différentes. Le Collège ne l'a fait qu'une seule fois, mais il n'empêche qu'il a dit très clairement pourquoi il remettait un avis défavorable.

Le Collège a évoqué cette proposition de convention formulée par « Bruxelles Environnement » et le Ministre Maron, justement pour essayer qu'on lui donne des garanties. Il a débattu de cela avec les services et le cabinet du Ministre mais n'a pas reçu les garanties nécessaires ni suffisantes à ses yeux car « Bruxelles-Environnement » s'évertue à ne se sentir responsable que de la partie « étang » et pas de toutes les externalités, or chacun sait très bien qu'elles existeront. Aucune garantie a donc été présentée quant à la gestion des externalités négatives, en termes de nombre de personnes, de fréquentation, de mobilité, de garantie que les nageurs ne restent pas de manière trop longue aux abords de l'étang, etc.

Le Collège, de manière unanime, a ainsi décidé d'introduire un recours contre le permis d'environnement en désignant un avocat formellement chargé de cette mission. Il introduira également un recours contre le permis d'environnement s'il venait à être délivré car une partie des arguments développés tiennent plutôt du permis d'environnement que du permis d'urbanisme.

Si le permis devait malgré tout être confirmé par le Collège d'Urbanisme et par le Gouvernement, le Collège communal attaquera par un recours auprès du Conseil d'Etat. A ce jour, on est beaucoup trop loin d'un accord et de propositions très concrètes formulés par « Bruxelles-Environnement ». Monsieur le Bourgmestre-Président rappelle que tous les partis du Collège ont validé cette volonté de recours contre le permis.

La représentante des habitants souligne que Monsieur le Bourgmestre-Président lui a répondu en disant que le Collège « fera un recours ». Nous sommes aujourd'hui au 30^{ième} jour après réception du permis, le Collège a-t-il oui ou non introduit ce recours ? A-t-il eu confirmation que le dossier est valablement introduit à ce aujourd'hui, cela pour ne pas, à nouveau, entendre dire que cela n'a pas été fait dans les temps, que c'est hors délais et que ce soit rejeté immédiatement ? Monsieur le Bourgmestre-Président parle des berges bétonnées comme si c'était une catastrophe mais

l'interpellante signale que tous les étangs bruxellois ont des berges bétonnées. Bien entendu, des berges naturelles seraient mieux.

Quant à l'avis de Monsieur le Bourgmestre-Président que l'avis de « Beliris » serait tout ou rien, elle estime qu'il est ici c'est clair qu'on fait du chantage. Il aurait été plus simple de rencontrer « *Sauvegardons Neerpede* », d'avoir un vrai discours et un vrai échange, une vraie communication du partage, ce qu'il n'y a jamais eu dans le dossier que ce soit au niveau communal, ou régional, où c'est encore pire.

L'avis des citoyens n'existe pas aux yeux du Ministre Maron qui, d'ailleurs, ne maîtrise pas du tout son dossier : soi-disant il n'y aurait pas de tourniquet alors que ce fait est inscrit dans le dossier, soi-disant qu'il n'y aurait pas de pompe à effarouchement alors qu'on les cite dans le dossier. Même ces éléments auraient dû vous interpellier : des pompes à effarouchement, juste à côté d'un endroit où l'on voudrait de la biodiversité !

Par rapport aux garanties, il s'agit bien d'un site ouvert et on ne saura jamais empêcher les gens d'y entrer ! C'est tellement logique et évident que l'interpellante ne comprend pas pourquoi on tourne autour du pot depuis autant de temps. Elle espère que le recours contre le Collège d'Urbanisme a été introduit dans les temps avec le plus grand sérieux car les citoyens aiment ce site que ce soit pour s'y balader ou faire pour y faire du sport ou être en famille. Les habitants comptent sur la Commune. Normalement, les citoyens sont représentés par leur Bourgmestre mais, jusqu'à présent, ce dernier n'a opéré un revirement qu'à partir de la Commission de Concertation, lorsqu'il s'est rendu compte que les citoyens ont un certain poids et que se sont tous des électeurs. En tous cas, il est certain que « *Sauvegardons Neerpede* » introduira aussi un recours.

G. VAN GOIDSENHOVEN encourage également « *Sauvegardons Neerpede* » à introduire un recours. Il dit que ce qu'il a entendu ce soir de la part du Collège est plus encourageant que ce qu'il a entendu le mois dernier. Mais un mot l'a profondément perturbé et il pense que le diable se cache dans les détails. Monsieur le Bourgmestre-Président a dit « *à ce stade, nous sommes est trop loin d'avoir un accord* ». Doit-on comprendre que la possibilité d'un accord reste ouverte et que la possibilité de réanimer le projet d'étang de baignade demeure encore en perspective ? Le Ministre Maron ne lâchera jamais tant qu'il n'a pas, de la part de la Commune et du Collège en particulier, un message sans ambiguïté car, de son côté, il considère à tort ou à raison, qu'il a reçu un engagement clair, ferme et définitif de la Commune, ce qu'il a même dit devant des journalistes.

Monsieur le Bourgmestre-Président rétorque que le raisonnement est faux car les discussions sur la Convention ont été stoppées par l'introduction du recours.

G. VAN GOIDSENHOVEN poursuit en disant qu'à un moment donné, les choses sont claires et qu'il serait beaucoup plus simple, à l'égard de l'ensemble de la population, des médias et des responsables politiques régionaux, de dire que ce projet a cessé

d'exister et qu'Anderlecht n'est plus partenaire de celui-ci. Il faut tourner la page. Il pense que ces mots seront de nature à apaiser les choses et à envoyer le message comme quoi il n'y aura pas de possibilité de profiter d'une faiblesse pour réanimer ce projet d'étang de baignade, ce qui constituerait effectivement une rupture de confiance profonde et définitive. En tant que premier citoyen de la Commune, Monsieur le Bourgmestre-Président a une lourde responsabilité, il se doit de dire les mots qui seront entendus par la population, par les médias et par les responsables régionaux. Cela constituerait un socle de confiance qui permettrait de balayer toute forme d'ambiguïté.

G. VERSTRAETEN s'inquiète car lorsqu'on pose la question de savoir si le Collège a introduit le recours dans le délai, Monsieur le Bourgmestre-Président n'ose pas véritablement répondre. Dans un tel dossier, ne pas recevoir de réponse claire n'inspire pas la confiance. Le Collège parle toujours de garanties, mais quelles sont-elles car elles restent très abstraites. Quelles garanties attende-t-il concrètement pour rendre ce projet raisonnable à ses yeux et approprié à l'espace visé ? Il suspecte que, vu l'ambition du Ministre Maron et d'autres membres « Ecolo », on ne veuille pas donner ces garanties. On devrait alors uniquement prendre une position claire en disant « *Non, on ne veut pas de ça à cet endroit* ».

Lorsque Monsieur le Bourgmestre-Président parle des recours contre les permis d'urbanisme et d'environnement s'ils devaient être délivrés, quels sont les arguments du Collège ?

L'Administration de « Beliris » a répondu « *ce n'est pas du 'tout ou rien'* » alors que c'est bien l'impression qu'on a donné au Conseil : si on n'accepte pas la piscine ou l'étang de baignade, le reste du dossier ne verra pas le jour. On peut jouer sur les mots mais c'était bien cela la communication qui a été faite. G. VERSTRAETEN souhaite aussi connaître qui sont les quatre Ministres concernés ?

Monsieur le Bourgmestre-Président répète ses propos quant à la question de savoir si le Collège refuse le projet ou pas : le projet déposé comprend de nombreuses choses utiles, notamment la réunification des deux parties du parc. Dire qu'il ne veut pas du projet ne veut rien dire en soi. Le Collège souhaite qu'il y ait un projet pour Neerpede mais ne veut pas d'étang de baignade puisqu'à l'issue des discussions il n'a pas reçu les garanties nécessaires pour dissiper ses peurs. Il n'y a plus de discussions en cours avec la Région au sujet de cette convention car le Collège s'est estimé insuffisamment rassuré et a introduit un recours, ce qui implique de facto la fin des discussions avec la Région. Monsieur le Bourgmestre-Président confirme que l'avocat a bien déposé le recours et que le Collège en donnera communication. Par rapport à « Beliris », il s'agit de quatre Ministres fédéraux et des quatre Ministres régionaux.